



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Convention avec le centre d' examens de santé de la CPAM**

DE20151214\_11

Conseil municipal du 14 décembre 2015

Rapporteuse :  
Isabelle LAGRANGE

Télétransmise à la Préfecture le 16 DEC. 2015  
Affichée le 16 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

**Membres présents :**

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

**Ont donné procuration :**

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice) Général(e)  
Adjoint(e)

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle LAGRANGE

**Convention avec le centre d'examens de santé de la CPAM**

Solidarité  
id : 1106

Conseil municipal  
14 décembre 2015

11

Rapporteure : Isabelle LAGRANGE

Consciente d'une dégradation en terme de présence médicale dans le quartier de la Grande Garenne où le seul cabinet a fermé en début d'année 2014, la Ville d'Angoulême a engagé des démarches qui ont abouti à un protocole partenarial avec le Centre Hospitalier d'Angoulême, l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins.

Dans ce cadre, une offre de médecine générale salariée est proposée au sein des anciens locaux du service de PMI rue Pierre Aumaître, depuis octobre 2014.

L'objectif de maintien d'une offre de soins de premier secours dans ce quartier est atteint avec des résultats encourageants. Ce dispositif répond à une demande croissante depuis l'ouverture et un besoin réel dans ce secteur.

Cette action est intégrée dans le volet « accès aux soins » validé récemment dans l'avenant au Contrat Local de Santé, approuvé par le conseil municipal du 30 mars 2015.

Pour compléter le volet des consultations de médecine générale, la Ville souhaite s'associer au Centre d'Examens de Santé de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) pour accompagner les patients du centre médical sur des examens de bilan de santé.

Cette démarche, mise en place dans le cadre de l'Atelier Santé Ville, vise à faciliter l'accès à la prévention et aux soins des usagers en situation de précarité. La convention ci-jointe définit le cadre du partenariat entre la Ville et la CPAM permettant d'informer et d'orienter la patientèle du centre médical vers les bilans de santé. Elle touche tout public, les familles et les enfants de plus de 5 ans et leur permet de bénéficier de nombreux conseils pour aider à conserver un bon état de santé et à adopter une bonne hygiène de vie.

Au vu de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver la convention jointe en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document afférent à sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour  
14 décembre 2015  
Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint



